

**AR Prefecture**017-200041614-20260505-2026\_05\_10-DE  
Reçu le 13/05/2026Aunis-  
-Sud-

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance du mardi 5 mai 2026  
DELIBERATION n°2026\_05\_10**ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU  
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE (SMBVSN)**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	43	51	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> RAULT Christophe (a reçu pouvoir de Steve GABET), GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique (a reçu pouvoir de Jocelyne MARLIERE), DESILLE Raymond, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline (a reçu pouvoir de Philippe BODET), TERRIEN Philippe, TRAIN Francis, NICE Camille, ROSPARS Elodie, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François (a reçu pouvoir de Alexandra VANNELLE), MARCHAND Sébastien, DUFAITRE Stéphanie, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier (a reçu pouvoir de Serge MOUEIX), GAROT Jérôme (a reçu pouvoir de Emilie YVON), PETOT Rozenn ( a reçu pouvoir de BARIT Annabelle), COTTENNEC Philippe, GRIS Pascale, ROUFFET Laurent, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Catherine LEGROS), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b>			
<b>Absents :</b>			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Eric BERNARDIN
<b>Convocation envoyée le :</b> 28 avril 2026
<b>Affichage de la convocation le :</b> 28 avril 2026

<b>Auteur de l'acte :</b> Christophe RAULT Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 13 MAI 2026
n°: 017-200041614-20260505-2026_05_10-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 18 MAI 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026\_05\_10-DE  
Reçu le 13/05/2026

ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE (SMBVSN)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 5211-1 et L. 5711-1,

**Vu** l'article L. 5711-1 et suivants du CGCT pour les syndicats mixtes fermés et l'article L. 5721-1 et suivants du CGCT pour les syndicats mixtes ouverts,

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 211-7, L.566-1 et suivants ;

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment ses articles 56 et 59 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 76 ;

**Vu** la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud publiés le 27 décembre 2019, et notamment sa compétence obligatoire « GEMAPI »,

**Vu** les statuts du Syndicat mixte,

**Considérant** que la Communauté de Communes Aunis Sud doit désigner **1 délégué titulaire et 1 suppléant** pour siéger au conseil syndical de ce Syndicat Mixte,

**Considérant** que pour l'élection des délégués des EPCI au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

**Considérant** que les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue au premier et second tour et à la majorité relative au troisième tour si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après les deux premiers tours du scrutin. En cas d'égalité le plus âgé est élu (renvoi à l'article L. 2122-7 CGCT),

**Monsieur le Président** indique que ce syndicat a été créé le 1er janvier 2020. Le SMBVSN agit sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il s'agit de reconquérir le bon état écologique des masses d'eau en intervenant sur l'hydromorphologie des rivières, le rétablissement de la continuité écologique, la mise en défense des berges et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Il suggère de choisir les délégués parmi les élus communautaires ou communaux prioritairement issus des communes intégrées : **Marsais, Saint Pierre d'Amilly, Saint Saturnin du Bois.**

**Monsieur le Président** invite l'assemblée à faire connaître les élus souhaitant se porter candidats au poste de délégué titulaire :

- Monsieur Steve GABET élu communautaire – Marsais
- Monsieur Olivier JOUANNEAU élu communautaire – Saint Saturnin du Bois

**Monsieur le Président** propose à l'assemblée de procéder à l'élection du délégué titulaire au Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Charente Aval.

AR Prefecture

017-200041614-20260505-2026\_05\_10-DE  
Reçu le 13/05/2026

Vu les résultats des scrutins

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	51
Bulletins litigieux à déduire - Nuls + blancs	4
Nombre de suffrages exprimés : Nombre trouvés – bulletins litigieux	48
Majorité absolue :	25
nombre pair – $(nombre/2)+1$ (exemple : $50/2 = 25 + 1 = 26$ )	
nombre impair – $(nb + 1)/2$ (exemple : $51 + 1 = 52/2 = 26$ )	

Ont obtenu :

Monsieur Steve GABET	13 voix
Monsieur Olivier JOUANNEAU	34 voix

**Monsieur Olivier JOUANNEAU** ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire.

**Monsieur le Président** rappelle que le conseil doit désormais procéder à l'élection d'un délégué suppléant.

Il demande aux élus qui se sont présentés au poste de titulaire, s'ils souhaitent maintenir ou retirer leurs candidatures :

- Monsieur Steve GABET élu communautaire – Marsais  
Maintient sa candidature.

**Considérant** que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président,

**Monsieur Steve GABET** est élu délégué suppléant au SMBVSN.

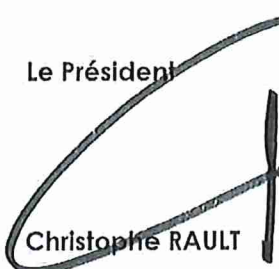
Les représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité Syndical du Syndicat Mixte du SMBVSN ainsi élus sont :

Titulaire : **Monsieur Olivier JOUANNEAU**  
Suppléant : **Monsieur Steve GABET**

**Monsieur le Président** transmettra cette délibération au Président du Syndicat Mixte SMBSVN.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 12 mai 2026

Le Président

  
Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

  
Eric BERNARDIN

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.